



COMITÉ CONSULTATIF AT-LARGE

FR

AL/ALAC/ST/0810/1
TEXTE ORIGINAL : anglais
DATE : 29 août 2010
STATUT : VERSION
FINALE

Déclaration ALAC

sur la version préliminaire du guide de candidature v4 et la note explicative

Introduction

Par le personnel de l'ICANN

Le 24 août, la Présidente du comité consultatif At-Large (ALAC), Cheryl Langdon-Orr, a demandé au personnel du service At-Large de lancer un vote ALAC en ligne de cinq jours sur la version préliminaire du guide de candidature v4 et la note explicative.

Le vote en ligne a pris fin le 28 août et a eu pour résultat l'approbation de la déclaration par l'ALAC avec 12-0 votes. Sébastien Bachollet a informé l'ALAC qu'il serait en congé pendant la période de vote et sera enregistré comme une abstention.

Vous pouvez consulter les résultats indépendamment à l'adresse :

<https://www.bigpulse.com/pollresults?code=1277B7TXgqRjQ4MzbLkXi96z>

Le 13 août, le personnel du service At-Large a transmis la version préliminaire de la déclaration à Karen Lentz, membre du personnel de l'ICANN responsable du [processus de consultation publique](#) sur la Version 4 préliminaire du guide de candidature, avec une note indiquant que le document était actuellement en cours de ratification par l'ALAC. La période de consultation publique avait déjà pris fin le 21 juillet.

[Fin de l'introduction]

La version originale du présent document a été rédigée en anglais et est disponible sur www.atlarge.icann.org/correspondence. En cas de différence d'interprétation entre une version non anglaise de ce document et le texte original, ce dernier prévaut.

Déclaration de l'ALAC sur la version préliminaire du guide de candidature v4 et la note explicative

L'ALAC remarque que la publication de la version préliminaire du guide de candidature v4 et de la note explicative a intensifié le débat au sein du groupe de travail intercommunautaire sur les nouveaux gTLD et dans la communauté At-Large dans son ensemble. Du point de vue d'At-Large, les questions principales restent le fait de maximiser les avantages et de réduire la confusion produite par l'introduction de nouveaux gTLD pour l'utilisateur d'Internet moyen, l'ICANN et autres processus et procédures permettant cette vision. L'ALAC reconnaît pleinement que toutes les questions controversées concernant les nouveaux gTLD ne nécessitent pas la mise en place de solutions techniques. Dans ce contexte, nous réitérons le conseil autour de l'introduction des IDN donné au conseil dans un précédent communiqué : nous conseillons fortement une réflexion mondiale en même temps que la mise en place d'une action locale.

Le consensus au sein de la communauté At-Large consiste à dire que quels que soient les processus et procédures finalisés, l'ICANN doit adopter la perspective de fournir une assistance affirmative pour la participation des communautés jusqu'ici marginalisées, en particulier celles chargées d'agir au nom de groupes désavantagés ou celles dont les objectifs sont largement reconnus comme actifs dans l'intérêt du grand public au sein de l'économie des nouveaux gTLD. L'ALAC soutient fortement la poursuite de ces efforts.

La communauté At-Large apprécie les processus transparents qui aboutissent à des décisions fermes applicables à tous les acteurs pour protéger les utilisateurs ordinaires d'Internet contre les risques et risques potentiels qui peuvent se développer au sein de l'écosystème d'Internet, et sans doute être augmentés par l'introduction de nouveaux gTLD. Alors que les détails de ces mécanismes de protection applicables restent un sujet de débat acharné au sein de la communauté, ils se concentrent sur des questions en rapport avec le contrôle et la propriété bénéfique des registres et registraires, une structure de conformité et le rôle de l'ICANN dans l'application de la conformité. Les membres de la communauté At-Large sont déjà impliqués dans le groupe de travail sur l'intégration verticale, où certaines de ces questions sont exprimées et débattues, et continueront de donner leurs opinions, reflet des préoccupations de notre communauté. L'ALAC soutient fortement la poursuite du groupe de travail sur l'intégration verticale existant, et d'autres mécanismes équivalents, car nous pensons qu'il peut être nécessaire d'accorder plus de temps à la réflexion au sein de la communauté pour voir émerger un consensus viable.

L'ALAC partage la déception de la communauté At-Large concernant la conservation dans la version préliminaire du guide de candidature v4 du langage appelé Morale et ordre public (MAPO) dans le cadre du champ d'action préparatoire des nouveaux gTLD. Nous réitérons notre position de principe : Alors même que nous acceptons le fait qu'il n'existe pas une définition unique de ce qui est moral, l'ICANN ne possède pas les compétences nécessaires pour déterminer une chaîne morale, empiéter sur l'ordre public et jouer ce rôle dans l'espace de gouvernance d'Internet. La déception de l'ALAC est modérée par le fait de savoir que d'autres organisations de soutien sont tout aussi ennuyées et ont proposé la création d'un groupe intercommunautaire pour aborder et débattre encore davantage de cette question. Dans le même esprit, nous sommes troublés par l'introduction tardive d'une

construction « terroriste » au sein de la structure d'application des nouveaux gTLD. L'ALAC pense que cela dépasse le cadre et les compétences de jugement de l'ICANN, et recommande fortement de reconsidérer cette question. »